CLUB DE KOUROU

REGLEMENT INTERIEUR

Inscriptions

Pour adhérer à l'Association du **Tennis Squash Club de Kourou (T.S.C.K.),** les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- Accepter de faire partie du **Tennis Squash Club de Kourou.**
- Acquitter la cotisation annuelle fixée, avec obligation de s'affilier à la Fédération Française de l'activité pratiquée via la licence (montant inclus dans la cotisation).
- Fournir un certificat médical de pratique du sport souhaité en compétition (ou en loisirs)
- Fournir une photo d'identité

Cotisations

La cotisation annuelle est valable pour l'année sportive en cours, couvrant les périodes spécifiques à chaque Fédération, **du 1er septembre au 31 août pour le squash, du 1er octobre au 30 septembre pour le tennis.**
En cas de départ en cours d'année, la cotisation reste acquise à l'association.
Les tarifs des cotisations sont affichés sur les panneaux du **T.S.C.K,** réservés à cet effet.

Radiations

La qualité de membre se perd :

- par démission du membre par appel téléphonique ou mail adressée du **T.S.C.K.**
- par radiation prononcée par le Comité du **T.S.C.K.**
- par le non-renouvellement de la cotisation à la date prévue.

Adhésion

L'adhésion à l'Association du T.S.C.K. implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur.

Contrôles

Les membres acceptent de se prêter aux contrôles fixés par le T.S.C.K.

Tenue des pratiquants

Une tenue correcte et adaptée à la pratique du sport est demandée à chaque usager des installations.

Respect de l'usage des vestiaires et sanitaires

Les vestiaires et sanitaires sont mis à dispositions des usagers, il est impératif de respecter la propreté des lieux, de ne pas laisser l'eau couler et éteindre les lumières en partant.

Respect de l'usage des lumières

La lumière est mise à disposition des usagers. Il est demandé à chacun de veiller à ce que seuls les cours utilisés soient éclairés et d'éteindre les cours et la coursive lors de son départ.

Usage des installations

Tout autre usage des installations que pour la pratique du squash, du tennis ou du beach tennis est interdit.

Pratique du beach tennis

La pratique du beach tennis est autorisée au sein des installations derrière le club house sur l'herbe. Le club possède 3 kits et 4 raquettes qui peuvent être utilisés sur la plage : la personne qui récupère les kits en est responsable et doit gérer le retour des kits, raquettes et balles au club.

Réservation des terrains de tennis ou squash

La réservation des terrains doit se faire via le site de réservation Balle Jaune. Les terrains doivent être laissées aux personnes ayant réservé leur terrain.

Les enfants en mini-tennis ne peuvent pas réserver de terrain. Les enfants en initiation peuvent réserver un terrain mais seulement avec un adulte adhérent pour un aspect sécuritaire et avant 18h.
Les adolescents peuvent réserver les terrains.

Communication

Il est possible que des photos d'usagers soient placées sur nos sites de communication (site internet, facebook). Si vous ne souhaitez pas apparaitre sur internet vous devez le signaler à un membre du comité pour que la photo soit retirée.

Confidentialité

Tous les adhérents sont listés sur notre sites de réservations, chaque adhérent reçoit un identifiant et un mot de passe pour pouvoir réserver les terrains. Certaines informations sont affichées aux autres adhérents. L'adhérent est libre de modifier les paramètres de visibilité de ces informations. Il est libre aussi d'afficher ou pas sa photo.